

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 31/01/2025 - 1803 - 2009 B 03844 - 517 984 043 - A D B

ADB

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 010 euros
Siège Social : 41 RUE CHARLES DE GAULLE, 78730 SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES
517 984 043 R.C.S Versailles

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 14 JANVIER 2025**

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 1 679,04 euros.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion, l'Assemblée Générale décide l'affectation suivante :

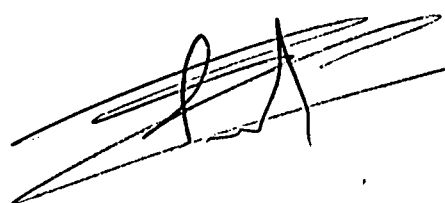
- Apurement du report à nouveau : 683,49 euros.
- Au compte report à nouveau : 995,55 euros portant ainsi ce compte à un total de 995,55 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Aucune distribution n'a été réalisée au cours des 3 derniers exercices.

Copie certifiée conforme à l'original

Le Président



ADB

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 010 euros
Siège Social : 41 RUE CHARLES DE GAULLE, 78730 SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES
517 984 043 R.C.S Versailles

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune dépense somptuaire et charge non déductible telles que visées par l'article 39-4 du C.G.I. n'a été engagée au titre de l'exercice.

RESOLUTION : QUITUS AU PRESIDENT

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 1 679,04 euros.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion, l'Assemblée Générale décide l'affectation suivante :

- Apurement du report à nouveau : 683,49 euros.
- Au compte report à nouveau : 995,55 euros portant ainsi ce compte à un total de 995,55 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

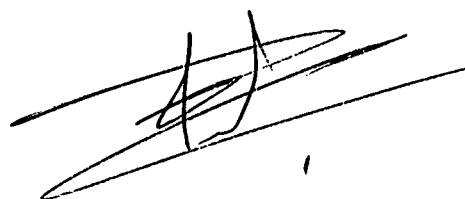
Aucune distribution n'a été réalisée au cours des 3 derniers exercices.

RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, établi par le Président, prend acte qu'aucune convention n'a été conclue ni reconduite tacitement au cours de l'exercice écoulé et, par conséquent, qu'aucune convention n'est à soumettre à son approbation.

RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.



ADB

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 010 euros
Siège Social : 41 RUE CHARLES DE GAULLE, 78730 SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES
517 984 043 R.C.S Versailles

**RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 14 JANVIER 2025**

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 1 679,04 euros.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion, l'Assemblée Générale décide l'affectation suivante :

- Apurement du report à nouveau : 683,49 euros.
- Au compte report à nouveau : 995,55 euros portant ainsi ce compte à un total de 995,55 euros.

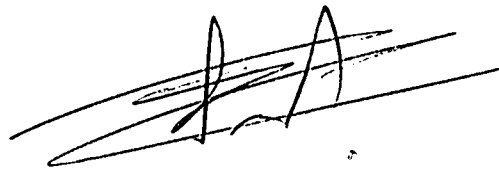
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Aucune distribution n'a été réalisée au cours des 3 derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme à l'original

Le Président



Bilan actif

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

Actif		Au 30/09/2024			Au 30/09/2023
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de développement			
		Concessions, brevets et droits similaires	15 950	15 950	
		Fonds commercial (1)			
		Autres immobilisations incorporelles			
		Immobilisations incorporelles en cours			
		Avances et acomptes			
		TOTAL	15 950	15 950	
	Immobilisations corporelles	Terrains			
		Constructions			
Actif circulant		Inst. techniques, mat. out. industriels	23 597	21 919	1 677
		Autres immobilisations corporelles	28 776	25 180	3 595
		Immobilisations en cours			
		Avances et acomptes			
		TOTAL	52 373	47 100	5 273
		Participations évaluées par équivalence			
		Autres participations	600		600
		Créances rattachées à des participations			
		Titres immob. de l'activité de portefeuille			
		Autres titres immobilisés			
Actif circulant	Immobilisations financières	Prêts			
		Autres immobilisations financières	8 750	8 750	7 350
		TOTAL	9 350	9 350	7 950
	Total de l'actif immobilisé		77 673	63 050	14 623
	Stocks	Matières premières, approvisionnements	4 742		4 742
		En cours de production de biens	285 441		285 441
		En cours de production de services			
		Produits intermédiaires et finis			
		Marchandises			
Actif circulant		TOTAL	290 183	290 183	357 781
	Avances et acomptes versés sur commandes				517
	Créances	Clients et comptes rattachés	164 704	50 063	114 640
		Autres créances	38 706		38 706
		Capital souscrit et appelé, non versé			
		TOTAL	203 410	50 063	153 346
	Divers	Valeurs mobilières de placement	1 240		1 240
		(dont actions propres :)			
		Instruments de trésorerie			
		Disponibilités	81 059		81 059
Actif circulant		TOTAL	82 299	82 299	204 390
	Charges constatées d'avance		1 710		1 710
	Total de l'actif circulant		577 605	50 063	527 541
	Frais d'émission d'emprunts à étaler				
	Primes de remboursement des emprunts				
	Écarts de conversion actif				
	TOTAL DE L'ACTIF		655 278	113 114	542 164
	Renvois : (1) Dont droit au bail				
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				7 350
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)				
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients	

Bilan passif

Passif		Au 30/09/2024	Au 30/09/2023
Capitaux propres	Capital (dont versé : 10 010)	10 010	10 010
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	1 010	1 010
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-683	-2 521
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	1 679	1 838
	Situation nette avant répartition	12 015	10 336
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total	12 015	10 336
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	79 970	129 939
	Emprunts et dettes financières divers (3)	100	114
	Total	80 070	130 054
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	369 425	527 783
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 803	21 615
	Dettes fiscales et sociales	55 576	56 186
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 273	4 344
	Instruments de trésorerie		
	Total	80 653	82 146
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	530 149	739 983
	Écart de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	542 164	750 320
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier	4 128	
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	29 516	
	à moins d'un an	131 207	212 200
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) dont emprunts participatifs		